



Colmar, le 3 2 FEV. 2016

2016 00069

ARRETÉ N°

DSOL Du

2 2 FEV. 2016

Portant modification de l'arrêté n°2014-0038 du 30 octobre 2014 portant nomination des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin (C.O.D.E.R.P.A.)

Le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin

- VU l'article L 149-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
- VU l'article 88 de la loi n°2015-176 du 28 décembre 2015 maintenant en vigueur le CODERPA jusqu'à la mise en place effective du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU l'arrêté n° 2014-00308 du 30 octobre 2014 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU la délibération n°CG-2015-4-1-11 du 16 avril 2015 portant sur la désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieur,
- VU la demande de nomination faite par courrier le 28 avril 2015 par la CFE-CGC,
- VU la demande de nomination faite par mail le 20 février 2015 par l'UNIRC Alsace,
- SUR proposition du Directeur Général des Services,





100 avenue d'Alsace BP 20351 restitée responsable 68 006 Colmar Cedex

### ARRETE

#### Article 1

L'article 1<sup>ier</sup> de l'arrêté n°2014 00308 du 30 octobre 2014 portant nomination des membres du CODERPA est modifié comme suit :

### COLLEGE Nº 1

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES AU PLAN LOCAL

10. UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DU HAUT-RHIN

Titulaire

M. Lucien FORNY

24 rue du Prunier

68000 COLMAR

12. CONFEDERATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT C.G.C. UNION DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN

Titulaire

M. Charles FRANK

8 rue Antoine Stoffel 68720 HOCHSTATT Suppléant

M. Bernard BELEY

26 rue du Capitaine Ignace Haas 68520 BURNHAUPT LE HAUT

13. UNION NATIONALE DES INDEPENDANTS RETRAITES DU COMMERCE (UNIRC)

\_\_\_\_\_

Suppléant

M. Pierre PERNY

15 place Henri Dunant
67000 STRASBOURG

21 ASSOCIATION GENERALE DES INTERVENANTS RETRAITES (AGIR)

Titulaire

M. Albert LINDEN

53 rue de la République
68120 PFASTATT

## **COLLEGE N° 2**

PERSONNES EN ACTIVITE AU SEIN DES PRINCIPALES PROFESSIONS CONCERNEES PAR L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

# 11. REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE MAINTIEN A DOMICILE (APAMAD)

Suppléant

Mme Anne-Catherine BOITEUX

Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD) 50 chemin du Schoenenwerd

**68000 COLMAR** 

-----

## 17. DIRECTION DE LA SOLIDARITE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Suppléant

M. Stéphane MATHIEU

Chef de Service

Service Prestations d'Aides Sociales Conseil départemental du Haut-Rhin

\_\_\_\_\_

### 18. DIRECTION DE L'AUTONOMIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Titulaire Suppléant

M. Christian FISCHER Mme Monique GASTINGER

Directeur Chargée de Mission
Direction de l'Autonomie Direction de l'Autonomie

Conseil départemental du Haut-Rhin Conseil départemental du Haut-Rhin

-----

# 19. SERVICE SOCIAL GERONTOLOGIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Titulaire Suppléant

Mme Hélène WURTHMme Marie-Andrée JAEGLERChef de ServiceAdjoint au Chef de Service

Service Social Gérontologique Service Social Gérontologique

Conseil départemental du Haut-Rhin Conseil départemental du Haut-Rhin

------

# 20. MEDECIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Titulaire Suppléants

Mme le Dr Isabelle MAGNIENMme Virginie SCHLIERConseiller MédicalChargée de MissionDirection de l'AutonomieDirection de l'Autonomie

Conseil départemental du Haut-Rhin Conseil départemental du Haut-Rhin

**Mme Catherine MARTINEZ** 

Chargée de Mission Direction de l'Autonomie

Conseil départemental du Haut-Rhin

------

Le n°21. désignant des CHARGES DE MISSION DU CONSEIL GENERAL est abrogé.

### **COLLEGE N°3**

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PRINCIPAUX ORGANISMES QUI PAR LEURS INTERVENTIONS ET LEURS FINANCEMENTS APPORTENT UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE A L'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

# 1. QUATRE REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN

**Titulaires** 

### 1 - Mme Martine DIETRICH

Présidente du CODERPA Conseillère départementale 42 route de Colmar 68040 INGERSHEIM

### 2 - M. Philippe TRIMAILLE

Conseiller départemental 16 rue Robert Breitwieser 68100 MULHOUSE

### 3 - Mme Karine PAGLIARULO

Conseillère départementale 10 rue de la Potasse 68360 SOULTZ

### 4 - Madame Patricia FUCHS

Conseillère départementale 62 rue Bartholdi 68400 RIEDISHEIM Suppléants

## **Mme Brigitte KLINKERT**

2ème Vice-Présidente Hôtel du Département 100 avenue d'Alsace B.P. 20351 68006 COLMAR CEDEX

### **Mme Josiane MEHLEN-VETTER**

Vice-Présidente du Conseil départemental Maire 27 rue de la 1ère Armée 68790 MORSCHWILLER LE BAS

### **Mme Fabienne ORLANDI**

Conseillère départementale Maire 24A rue Hohbuhl 68290 KIRCHBERG

### Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

#### Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou sa publication, ou de sa notification pour les personnes auxquelles il sera notifié. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans le même délai.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN